



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le 28 mars 2008

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à la prochaine cérémonie annuelle des traités qui sera organisée du 23 au 25 et les 29 et 30 septembre 2008 dans le bâtiment de l'Assemblée générale, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York.

Dénommée "Cérémonie des traités de 2008: vers une participation et une mise en œuvre universelles – Dignité et justice pour tous", l'évènement aura lieu parallèlement au débat général de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale et donnera l'occasion aux États de démontrer leur attachement au principe de la primauté du droit dans les relations internationales.

Je vous invite à saisir cette occasion pour signer ou ratifier les traités dont je suis dépositaire auxquels votre pays n'est pas encore partie, ou pour y adhérer.

La cérémonie de cette année mettra en relief les traités associés au sixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, à l'Année internationale de la planète Terre, à l'Année internationale de l'assainissement et à l'Année polaire internationale.

Au début de l'année, j'ai appelé votre attention sur l'importance que j'attache à la nécessité d'obtenir des résultats, tant au sein de l'Organisation elle-même que parmi les États Membres. La cérémonie des traités sera l'occasion de réaliser une participation universelle à divers traités, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et d'œuvrer en faveur de la "dignité et la justice pour tous".

Eu égard à l'Année internationale de la planète Terre, à l'Année internationale de l'assainissement et à l'Année polaire internationale et aux traités concernés, nous mettons l'accent sur le renforcement de la corrélation entre les objectifs concernant le climat et ceux liés au développement. C'est en assurant l'approvisionnement en eau potable et des services d'assainissement de base que nous pourrons réaliser l'objectif de la santé mondiale.

En mettant en lumière certains traités relatifs au transport et au commerce, la cérémonie des traités de 2008 donnera également l'occasion d'attirer l'attention sur les besoins particuliers des pays en voie de développement sans littoral énoncés dans le Programme d'action d'Almaty: répondre à ces besoins et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport entre les pays en développement sans littoral et de transit.

Par ailleurs, une large place sera faite aux traités portant sur le désarmement, la non-prolifération et les questions pénales ainsi que sur les privilèges et immunités et la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

Vous trouverez en annexe la liste des traités qui seront mis en exergue. La Section des traités du Bureau des affaires juridiques publiera un document intitulé la *Cérémonie des traités de 2008: vers une participation et une mise en œuvre universelles – Dignité et justice pour tous*, résumant les objectifs et les principales dispositions de ces instruments. Il va de soi que les délégations pourront également saisir cette occasion pour signer ou ratifier tout autre traité dont je suis le dépositaire, ou pour y adhérer.

En plus des actions qu'ils entreprennent pour participer au cadre conventionnel international, les États doivent également adopter les mesures nécessaires pour que les obligations découlant des traités soient respectées au niveau de leurs juridictions internes. Pour produire des résultats en vue d'un monde plus juste, nous continuerons d'aider les États à renforcer leurs capacités en matière de primauté du droit et d'offrir des connaissances spécialisées et une assistance technique, selon qu'il conviendra.

Je vous prie de bien vouloir m'informer de votre intention de signer ou ratifier des traités dont je suis le dépositaire, ou d'y adhérer, à l'occasion de la Cérémonie des traités de 2008, au plus tard le 1er septembre 2008, afin que le Secrétariat puisse prendre les dispositions nécessaires à cet effet. Les installations nécessaires seront mises à la disposition des médias.

Comme je l'ai indiqué dans ma déclaration aux groupes régionaux d'États Membres en janvier 2008, "nul n'est épargné par les menaces qui pèsent sur le monde au XXI^e siècle. Il nous faut donc promouvoir le patrimoine mondial commun en préservant les biens publics mondiaux". Je vous prie de vous joindre à nous en septembre à la cérémonie des traités, afin que nous puissions progresser vers une participation universelle au cadre conventionnel multilatéral et sa mise en œuvre universelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, les assurances de ma très haute considération.



Ban Ki-moon